



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 14 OCTOBRE 2010

2010-21 APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS EN ECLAIRAGE PUBLIC – VALIDATION DU MARCHÉ

L'an deux mille dix, le jeudi 14 octobre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 8 juin 2010, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, sur la commune de SAINT HERBLAIN, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 16
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral de Pornic,
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

Suppléants présents :

Monsieur Robert MACE, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres

Excusés:

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Titulaires ayant donné pouvoir :

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire ayant donné pouvoir à M. Bernard CLOUET

Secrétaire de séance : M. Maurice PERRION

2010-21 APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS EN ECLAIRAGE PUBLIC -VALIDATION DU MARCHÉ

Vu la délibération n°2010-19 du 24 juin 2010 par laquelle le comité avait décidé :

- de lancer un appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour la réalisation d'une seconde tranche opérationnelle de diagnostics des installations d'éclairage public,
- de réaliser cette opération dans le cadre de marchés à bons de commande avec un allotissement géographique de 4 lots, chaque attributaire se voyant confier au maximum deux lots,
- d'approuver le dossier de consultation relatif à cette opération,
- d'autoriser le Président à engager et conduire la procédure de consultation.

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres du 16 septembre 2010,

Vu le rapport de présentation mentionné à l'article 79 du code des marchés publics,

La commission d'appel d'offres a attribué les différents lots aux offres économiquement les plus avantageuses présentées par les entreprises suivantes :

| | | Prix par point lumineux (€ HT) | Nombre de points lumineux (environ) | Prix total (€ HT) (environ) |
|-------------|------------------|--------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| Lot 1 | Egis Aménagement | 12.30 | 5355 | 65866.5 |
| Lot 2 | SOGREAH | 11.59 | 5072 | 58784.48 |
| Lot 3 | Ohm Ingénierie | 13.95 | 4429 | 61784.55 |
| Lot 4 | SCE | 15.00 | 4919 | 73785.00 |
| Prix global | | | | 260 220.53 € HT |

Nbre de points

19775

Prix moyen par point

13.16 € HT

Le comité décide, à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Président à signer les marchés ainsi attribués par la commission d'appel d'offres

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

